



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

intégration en milieu scolaire

Question écrite n° 113940

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le devenir des emplois d'assistant d'éducation et d'assistant de vie scolaire en charge du suivi des élèves porteurs d'un handicap. En effet, il est envisagé de supprimer les contrats aidés dans le second degré pour les redéployer dans le premier degré et concentrer les postes d'assistants d'éducation dans les collèges et les lycées. Ce redéploiement se traduit concrètement par une perte d'encadrement de la vie scolaire et un affaiblissement de la prise en charge des élèves les plus fragiles. Ces élèves ont pourtant des besoins éducatifs particuliers et il est nécessaire d'assurer une réelle formation pour ces personnels employés de façon précaire par l'éducation nationale. Les réformes engagées, sous couvert de modernisation et souvent sans concertation, touchent tous les acteurs du secteur éducatif, et en premier lieu l'élève, l'objectif de réduction des coûts semblant passer avant celui d'épanouissement et de réussite de ce dernier. Or il faut plus que jamais investir davantage dans la formation des jeunes pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle, tout en forgeant leur conscience citoyenne. Afin d'offrir à tous les jeunes scolarisés les meilleures conditions d'apprentissage et de réussite et de favoriser l'épanouissement de tous les élèves, il est indispensable que les pouvoirs publics reconnaissent pleinement les missions de suivi du handicap et de vie scolaire, avec des personnels formés et stabilisés dans leur fonction. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113940

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2011, page 7529

Question retirée le : 4 octobre 2011 (Fin de mandat)